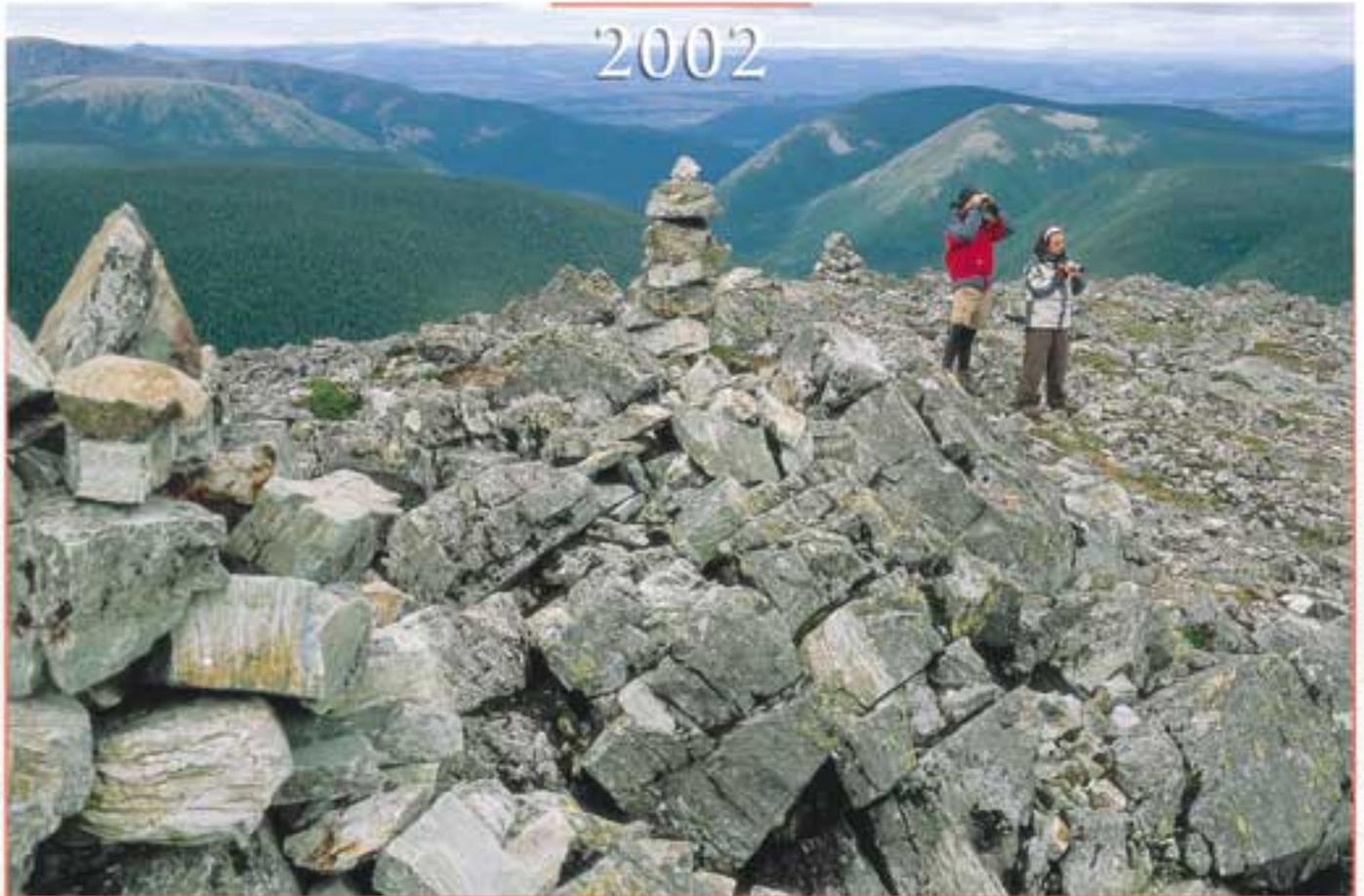


RAPPORT ANNUEL

2001

2002



La Société
des établissements
de plein air
du Québec

Table des matières

Lettre du président du conseil d'administration	3
Message du président-directeur général	4
Conseil d'administration et direction	6
Organigramme	7
Localisation des établissements	8
Profil de la Sépaq	10
Revue des activités	11
Revue financière	18
Rapport de la direction	22
Rapport des vérificateurs	23
États financiers	24
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs	34
Coordonnées des établissements de la Sépaq	36

1 8 0 0 6 6 5 - 6 5 2 7

w w w . s e p a q . c o m

RAPPORT ANNUEL

2001
2002



Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Société des établissements de plein air du Québec.

Photo de la page couverture: Parc national de la Gaspésie
Photographe: J.-F. Bergeron

Photo de la page de garde: Parc national de Plaisance
Photographe: J.-F. Bergeron

Graphisme et infographie: Deschamps Design
Impression: Imprimerie Lithochic

Dépôts légaux – 2002

Bibliothèque nationale du Québec
ISBN-2-550-39412-7

Bibliothèque nationale du Canada
ISSN-0833-028X

Monsieur Richard Legendre
Ministre responsable de la Jeunesse,
du Tourisme, du Loisir et du Sport
Ministre responsable de la Faune et des Parcs
900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 400
Québec (Québec) G1R 2B5

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société des établissements de plein air du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2002. Ce rapport, préparé conformément aux dispositions de la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec, rend compte de l'ensemble des activités de la Société et contient des renseignements d'intérêt public.

Ce rapport fait état de la santé financière d'une société d'État rentable engagée dans un mouvement de développement sans précédent. Les projets majeurs annoncés en cours d'année, comme la mise en valeur des Chic-Chocs, l'aménagement des trois pôles de services du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie et la seconde phase du développement de la Station écotouristique Duchesnay, illustrent bien l'accroissement de la valeur des investissements.

La Société manifeste une attention soutenue à la qualité des produits et services qu'elle propose. La satisfaction de la clientèle apparaît comme l'élément essentiel qui motive et oriente l'ensemble du développement. Dans ce contexte, la performance de la Sépaq se présente comme le corollaire d'une stratégie axée sur le dépassement des besoins de la clientèle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président du conseil d'administration
de la Société des établissements de plein air du Québec,



Michel Noël de Tilly

Message

Message du président-directeur général

Au cours de l'année financière 2001-2002, la Sépaq a atteint de nouveaux sommets. Sa croissance s'est poursuivie sur tous les plans, selon les objectifs ciblés dans son plan d'affaires. Le chemin parcouru, depuis la base du plan de redressement, en 1997, jusqu'à aujourd'hui, a été grandement facilité par la volonté du gouvernement de transformer la Société en un véritable réseau de plein air constituant à la fois une extraordinaire vitrine pour le rayonnement des attraits naturels du Québec sur les marchés touristiques national et international et un efficace levier de développement économique régional.

Si les terribles événements du 11 septembre se sont posés comme de sérieuses embûches dans le domaine du tourisme comme dans la plupart des sphères d'activités économiques, le Réseau Sépaq a eu la chance d'éviter les conséquences désastreuses vécues ailleurs.

La Société a remarquablement évolué. Ses revenus, de même que ses profits, son actif et l'avoir de l'actionnaire ont tous atteint de nouvelles marques. Sa rentabilité est l'un des points saillants de la revue de l'année. Les efforts consentis pour y arriver portent enfin leurs fruits. De ce fait, la Société peut maintenant procéder à de substantiels réinvestissements en visant toujours l'amélioration des services à la clientèle et l'accroissement de ses marchés.

L'introduction de la tarification d'accès aux parcs a été, dans l'ensemble, bien accueillie par la population. Les baisses de fréquentation anticipées ne se sont pas réalisées. La campagne d'information mise sur pied l'an dernier a démontré son efficacité. En général, les clients comprennent bien que les revenus de cette tarification sont entièrement réinvestis dans les parcs et produisent un impact direct sur la qualité des services et des infrastructures. Ils ont conscience de contribuer à la mise en valeur et à la protection de ces magnifiques espaces et ils sont de plus en plus fiers de leur réseau de parcs nationaux.

Cette année, la Sépaq s'est vu confier la gestion des opérations de deux nouveaux parcs, ceux d'Anticosti et de Plaisance, portant à 47 le nombre de ses établissements. Une enveloppe budgétaire totalisant 8,4 millions de dollars a été prévue pour en faire, à l'instar des autres parcs du réseau Parcs Québec, de véritables parcs nationaux.

Toujours au sujet des investissements, les projets d'immobilisations de la Sépaq se sont multipliés en 2001-2002, atteignant plus de 34 millions de dollars, un nouveau sommet dans l'histoire de la société d'État. Plusieurs projets ont retenu l'attention des médias. Certains d'entre eux ont été rendus publics dans le cadre du Plan d'accélération des investissements publics annoncé dans le dernier Discours sur le budget par la vice-première ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, madame Pauline Marois, pour contrer le ralentissement économique.

L'annonce de l'accélération des investissements de la seconde phase du plan de mise en valeur de la Station écotouristique Duchesnay compte parmi ceux-là. Un montant de 8,3 millions de dollars, portant à plus de 14 millions de dollars le total des sommes investies, servira à la construction d'un nouveau pavillon central de 54 chambres intégrant toutes les facilités de restauration, bar et banquet. De plus, de nouveaux chalets seront construits en bordure du lac Saint-Joseph. Plus de 61 emplois permanents seront créés grâce à ce projet.

La mise en valeur du massif des Chic-Chocs, prévoyant des investissements de 62 millions de dollars, a également défrayé la chronique. De ce montant, la Sépaq investira 38 millions de dollars dans les infrastructures du parc national de la Gaspésie et des réserves fauniques avoisinantes. La construction de confortables écolodges en montagne, associée à une programmation d'activités guidées, ajouteront à l'offre touristique gaspésienne un produit d'appel haut de gamme qui n'existe pas actuellement au Québec et qui induira la création de nouveaux



emplois. L'année internationale de la montagne est une occasion, pour la Sépaq, de démontrer son savoir-faire dans la réalisation d'une mise en valeur à la fois respectueuse de l'environnement et structurante pour la région.

Globalement, de 1999 à 2002, la Sépaq a réalisé plus de 950 projets d'immobilisations de toute envergure représentant des investissements de 80 millions de dollars dans pratiquement toutes les régions du Québec. D'autre part, il faut souligner la performance des réserves fauniques qui ont non seulement atteint, mais largement dépassé les objectifs fixés dans leur plan de redressement. Les liquidités qu'elles génèrent assurent le maintien des actifs depuis déjà trois ans.

Par ailleurs, la croissance constatée en matière d'actifs et d'investissements combinée à la mise en place, dans les parcs, d'équipes dédiées à la conservation et à l'éducation ont conduit la Société vers un nouveau sommet au chapitre des effectifs. En effet, ils ont maintenant franchi le cap des 3 000 employés dont plus de 90% vivent et travaillent en région. Cette nouvelle marque génère beaucoup de fierté dans les rangs de l'organisation puisqu'elle confirme son rôle dans l'économie des régions.

L'accroissement des ressources humaines permettra d'intensifier les efforts pour développer et parfaire les services et, par voie de conséquence, augmenter la fréquentation des établissements tout en conservant des objectifs élevés en matière de satisfaction de la clientèle. À ce sujet, après avoir complété le programme de formation *Client Plus* en service à la clientèle auprès de l'ensemble de son personnel, la Sépaq en poursuit toujours la diffusion auprès de ses nouveaux employés, s'assurant ainsi que la même qualité d'accueil et de service au client est offerte dans l'ensemble du réseau.

Dans un autre ordre d'idées, la diffusion de l'offre en termes d'activités et de services est grandement facilitée par Internet. Les caractéristiques du réseau s'y traduisent aisément et la dimension visuelle de ce prodigieux média en fait un outil de promotion et de vente d'une efficacité remarquable. Les résultats obtenus par le site transactionnel ont motivé l'ajout de nouveaux produits pour la vente en ligne : en plus des campings, la réservation des chalets est maintenant disponible aux internautes. Grâce à sa popularité grandissante, le commerce électronique devient une solution efficace au soutien du Service des ventes et réservations. C'est pourquoi d'autres investissements sont consacrés au site Internet, notamment pour le réaménagement de sa configuration. La rapidité avec laquelle ce domaine a évolué depuis la mise en ligne de sepaq.com en 1999, impose présentement une restructuration qui permettra d'adapter la navigation aux tendances, autant en matière de convivialité que de conception graphique.

Le développement comme la croissance procèdent du travail, c'est-à-dire de l'énergie déployée et des idées générées par des personnes qui concourent à l'atteinte d'objectifs communs. Si la Société a atteint de nombreux sommets dans la dernière année, elle le doit d'abord et avant tout à son personnel qui constitue sa ressource première, aux membres de son conseil d'administration qui lui sont dévoués et aux membres des conseils d'administration locaux, des tables d'harmonisation et des comités de mise en valeur qui composent la force de concertation sans laquelle la Sépaq ne pourrait progresser. À tous et à toutes, je tiens à exprimer ma profonde gratitude.



Yvan Bilodeau

Conseil

Conseil d'administration



Sur la photo
de gauche
à droite:

RANGÉE DU HAUT

Monsieur Louis Bourget
Directeur général
MRC Vallée de l'Or

*Comité de suivi des investissements
régions Sud et Ouest*

Monsieur Jean-Pierre Clermont
Directeur général Cégep de Matane
Matane

*Comité de suivi des investissements
régions Nord et Est*

Monsieur Luc Houde
Directeur général
Temlam inc.
Rouyn-Noranda

Comité de vérification

Monsieur André Roy
Vice-président
Communications et relations publiques
La Capitale groupe financier
Québec

Comités:
• Vérification
• Suivi des investissements
régions Sud et Ouest

Monsieur Sylvain Huppé
Secrétaire et directeur des services juridiques
Sépaq

Secrétaire des comités

RANGÉE DU BAS

M^{me} Nicole Schmitt
Retraitée
Sainte-Edwidge

*Comité de suivi des investissements
régions Nord et Est*

Monsieur Michel Noël de Tilly
Président du conseil d'administration
Avocat
Québec

Comités:

- Vérification [prés.]
- Suivi des investissements
régions Sud et Ouest [prés.]
- Suivi des investissements
régions Nord et Est [prés.]

Monsieur Bertrand Berger
Syndicaliste
Pointe-à-la-Garde

*Comité de suivi des investissements
régions Nord et Est*

Monsieur Yvan Bilodeau
Président-directeur général
Sépaq

Comités:

- Vérification
- Suivi des investissements
régions Sud et Ouest
- Suivi des investissements
régions Nord et Est

Absent de la photo:
Monsieur Gérard Coulombe
Maire de Grand-Remous
Agent d'assurances
de personnes et de dommages
Grand-Remous

*Comité de suivi des investissements
régions Sud et Ouest*



COMITÉ DE DIRECTION

Yvan Bilodeau
président-directeur général

Claude Beaudoin
directeur du marketing

Ghislain Bernard
directeur des ressources humaines

Carl Cloutier
directeur des affaires corporatives

Réal Couture
directeur de l'administration
et des finances

Raymond Desjardins
vice-président exploitation
Parcs Québec

Sylvain Huppé
secrétaire et directeur
des services juridiques

Daniel Leboeuf
directeurs de communications

Jean-Charles Morin
vice-président exploitation
secteurs faunique et touristique

Gaëtan Thibault
directeur des immobilisations
et des ressources matérielles

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

Yvan Bilodeau, *Président-directeur général*

Affaires corporatives

Carl Cloutier, *dir.*

Vérificateur interne

Roger Labbé, *dir.*

Secrétariat et direction des services juridiques

Sylvain Huppé, *secrétaire
et dir.*

Direction des ressources humaines

Ghislain Bernard, *dir.*

Service des relations du travail et de la formation

Claudette Fortin, *dir.*

Direction de l'administration et des finances

Réal Couture, *dir.*

Direction du marketing

Claude Beaudoin, *dir.*

Service du budget et de l'analyse financière

Christian Savard, *dir.*

Service de la comptabilité

Nathalie Bélanger, *dir.*

Service des communications

Daniel Lebeuf, *dir.*

Service à la clientèle et gestion de la qualité

(vacant)

Service de l'informatique

Pierre Goulet, *dir.*

Service des ventes et réservations

Bernard Cotton, *dir.*

Direction des immobilisations et des ressources matérielles

Gaëtan Thibault, *dir.*

Vice-présidence exploitation Secteurs faunique et touristique

Jean-Charles Morin, *v.p.*

Vice-présidence exploitation Parcs Québec

Raymond Desjardins, *v.p.*

Direction des opérations Secteur touristique

Réjean Beaulieu, *dir.*

Auberge Fort-Prével

Adlard Collin, *dir. p. i.*

Camping de la Baie-de-Percé

Murielle Lecours, *dir.*

Camping des Voltigeurs

Chantal Paré, *dir.*

Centre touristique du Lac-Kénogami

Gilles Tremblay, *dir.*

Centre touristique du Lac-Simon

Maurice Kiopel, *dir.*

Parc de la Chute-Montmorency

Jean Laurin, *dir.*

Station écotouristique Duchesnay

André Roy, *dir.*

Ashuapmushuan

Guy Parent, *dir.*

Assinica

Robert Proulx, *dir.*

Chic-Chocs

Bernans Drouin, *dir.*

Dunière

Mario Morais, *dir.*

Lacs Albanel-Mistassini- et-Waconichi

Robert Proulx, *dir.*

Laurentides

Sylvain Boucher, *dir.*

La Vérendrye secteur Abitibi-Témiscamingue

Roger Dion, *dir.*

La Vérendrye- secteur Outaouais

Norbert Potvin, *dir.*

Mastigouche

Marc Juneau, *dir.*

Matane

Mario Morais, *dir.*

Papineau-Labelle

Claude Beaulieu, *dir.*

Port-Cartier — Sept-îles

Jean Bourque, *dir.*

Port-Daniel

Thérèse Horth, *dir.*

Portneuf

Michel Coulombe, *dir.*

Rimouski

André Doyer, *dir.*

Rouge-Matawin

Pierre Bédard, *dir.*

Saint-Maurice

Charles Côté, *dir.*

Sépaq Anticosti

Michel Fournier, *dir.*

Direction des opérations Parcs Québec

Aubain Rouleau, *dir.*

Île-Bonaventure-et- du-Rocher-Percé

Rémi Plourde, *dir.*

Îles-de-Boucherville

Serge Perreault, *dir.*

Jacques-Cartier

Michel Baril, *dir.*

Miguasha

Marius Arsenault, *dir.*

Mont-Mégantic

Pierre Goulet, *dir.*

Mont-Orford

Pierre Dépdtéau, *dir.*

Mont-Saint-Bruno

Serge Perreault, *dir.*

Mont-Tremblant

Marcel Noël, *dir.*

Aigüebelle

France Simard, *dir.*

Anticosti

Michel Fournier, *dir.*

Bic

Hervé Holmes, *dir.*

Frontenac

Dave Boutlet, *dir.*

Gaspésie

François Boulanger, *dir.*

Gîte du Mont-Albert

Steve Deschênes, *dir.*

Grands-Jardins

Marc Deschamps, *dir.*

Hautes-Gorges-de- la-Rivière-Malbaie

Marc Deschamps, *dir.*

Monts-Valin

Gilles Tremblay, *dir.*

Oka

Richard Rozon, *dir.*

Plaisance

Jean-Luc Lussier, *dir.*

Pointe-Taillon

Gilles Tremblay, *dir.*

Saguenay

Luc Bouchard, *dir.*

Saguenay—Saint-Laurent

Luc Bouchard, *dir.*

Yamaska

Serge Perreault, *dir.*



Profil

Profil de la Sépaq

La Société des établissements de plein air du Québec est une société d'État à vocation commerciale, en activité depuis le 20 mars 1985, date d'entrée en vigueur de sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre S-13.01) adoptée en décembre 1984. Elle relève de l'autorité du ministre responsable de la Jeunesse, du Tourisme, du Loisir et du Sport, et ministre responsable de la Faune et des Parcs. Le ministre des Finances en est l'actionnaire unique. Enfin, ses administrateurs sont nommés par le gouvernement du Québec.

La Société a pour mandat d'administrer et de développer des territoires naturels et des équipements touristiques qui lui sont confiés en vertu de sa loi constitutive. Elle s'est donné la mission d'assurer l'accessibilité, de mettre en valeur et de protéger ces équipements publics au bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures. Les valeurs d'entreprise qui encadrent cette mission englobent la satisfaction de la clientèle, l'esprit d'entreprise et la participation du personnel, la concertation avec les instances régionales, la conservation du patrimoine naturel québécois, l'efficacité de gestion et la simplification administrative, la rigueur et la transparence de gestion, l'innovation et le développement, et par voie de conséquence, le renforcement du Réseau Sépaq. Cette mission s'assortit d'un engagement actif dans les régions où la Société exploite des établissements. Cet engagement au plan régional l'amène à exercer un rôle de levier de développement économique pouvant conduire à la mise en place de partenariats pour le développement d'activités ou de services.

La Sépaq exploite actuellement 47 établissements comprenant 22 parcs, 16 réserves fauniques, une pourvoirie, 4 établissements hôteliers et 4 centres touristiques. De plus, elle administre, en partenariat avec la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, le Village historique de Val-Jalbert.

Chef de file dans le domaine du plein air, elle gère plus de 80 000 km² de territoires naturels. Ses établissements sont répartis dans 15 régions administratives du Québec et elle emploie plus de 3 000 personnes dont plus de 90% œuvrent en région. Son chiffre d'affaires annuel est d'environ 70 millions de dollars.

Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie
Photo: Maurice Pitre

Revue

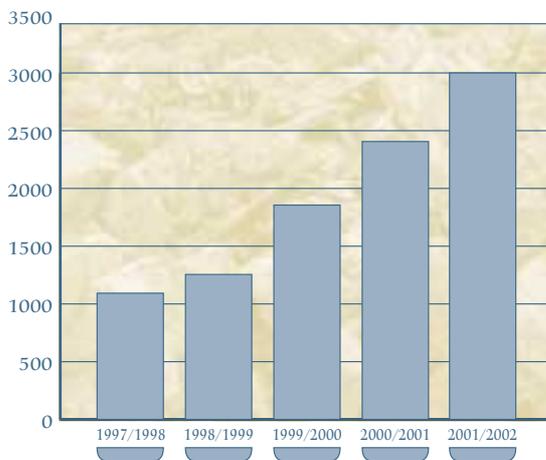
Revue des activités

RESSOURCES HUMAINES

La Société a procédé à la signature de la convention collective régissant les conditions de travail du personnel des parcs ainsi qu'à une entente sur des sujets à incidence monétaire, dont la rémunération globale visant le personnel des établissements fauniques.

Elle a également complété, au cours de l'année financière, un très important processus de dotation des emplois notamment dans les secteurs d'activités suivants: direction de parc, direction des services à la clientèle, responsable de l'éducation et de la conservation, agent de marketing, ingénieurs, techniciens en génie civil et architecture. La très grande majorité de ces emplois a été créée en région et une part importante des postes nécessitant des compétences et des qualifications techniques et professionnelles se retrouve en Gaspésie. Plusieurs des emplois offerts constituaient des postes d'encadrement. Les effectifs de la Société, en croissance depuis 1999, ont atteint le nombre de 3 000 employés dont plus de 90% travaillent en région.

Évolution des effectifs



sont associée à des degrés supérieurs de maîtrise dans des champs d'activités compatibles avec ceux de la Société. Il détient, le plus souvent, plus d'une spécialisation, partage les valeurs de l'entreprise et son âge se situe entre 25 et 32 ans.

En matière de recrutement, les banques de candidatures de la Sépaq ont enregistré plus de 3 000 demandes d'emploi dans le seul premier trimestre de 2002. La Société a, de plus, participé à un forum de l'emploi à Carleton où elle a offert 75 emplois dans les secteurs de la restauration pour le Gîte du Mont-Albert, l'Auberge Fort-Prével, le parc national de la Gaspésie et le projet de mise en valeur des Chic-Chocs.

Tout le processus de recrutement a été associé à un programme de relève que la Société est en train d'initier. Ce faisant, elle anticipe les effets de l'évolution de son personnel sur une période de cinq ans et prend, dès à présent, les mesures pour parer aux répercussions des départs prévisibles de son personnel clé.

Le nouveau personnel d'encadrement se caractérise par une scolarité de niveau universitaire, sou-

La révision du processus d'évaluation du personnel a été engagée et l'entreprise initie la mise en place plus formelle d'un programme d'aide aux employés qu'elle entend implanter au cours de la prochaine année.

Dans le contexte de l'adoption de la Loi sur l'administration publique, la révision complète des règlements régissant les conditions de travail du personnel cadre, en situation de gestion, professionnel et non syndiqué a été effectuée et l'ensemble de la structure et du niveau des postes a été revu pour s'ajuster aux nouvelles réalités de la Société.

De plus, en conformité avec la Loi sur l'équité salariale, la Société a déposé à la Commission d'équité salariale, à la mi-avril 2002, son programme d'équité salariale applicable aux salariés syndiqués ou syndiquables de la Société.

Par ailleurs, la Société a conclu une entente avec le Conseil québécois en ressources humaines du tourisme pour former un certain nombre d'employés du Réseau Sépaq à titre de formateurs en tourisme et reconnus pour dispenser le programme de formation *Client Plus* à son personnel. Les formateurs de la Sépaq seront habilités à donner la formation *Client Plus* dès la saison d'exploitation 2002.

Toujours en ce qui concerne le service à la clientèle, le début de la saison d'exploitation 2002 a été souligné par un programme d'accueil et d'intégration du personnel axé sur l'importance du travail d'équipe dans la réussite d'une expérience de qualité pour le client. Les employés ont tous reçu, à cette occasion, un guide aide-mémoire sur les notions du service à la clientèle.

MISE EN MARCHÉ

En appui à la mise en marché et au développement des activités, la Sépaq maintient ses efforts de recherche dans le but d'accroître sa connaissance de ses clientèles. Depuis septembre 2001, une étude en cours auprès de 2 000 clients tente de cerner les besoins, le niveau de satisfaction et le profil socio-démographique des pêcheurs hébergés en chalet. Les résultats de cette enquête permettront d'améliorer le produit et d'orienter son évolution en fonction des besoins spécifiques de la clientèle.

D'autre part, quelques campagnes marketing ont été orchestrées à l'échelon national pendant la dernière année. L'une d'elles visait l'augmentation de la notoriété de Parcs Québec tandis qu'une autre avait pour but de mousser la villégiature dans l'ensemble du Réseau Sépaq. Plus localement, un reportage télévisuel de 15 minutes a été réalisé pour expliquer le projet de mise en valeur des Chic-Chocs à la population de la Gaspésie. Enfin, un plan de communication a été élaboré pour souligner le lancement de nouveaux produits, notamment le parcours de golf de l'Auberge Fort-Prével et la Station écotouristique Duchesnay. Tous ces efforts ont engendré les résultats escomptés.

Dans le même ordre d'idées, une agence de publicité a été sélectionnée pour réaliser un plan de communication pour Parcs Québec qui produira une grande variété de déclinaisons sur le thème Place au spectacle! La même agence a reçu le mandat de faire connaître le projet des Chic-Chocs.



En ce qui a trait au développement des clientèles, la Sépaq a poursuivi ses efforts pour se positionner sur les marchés hors Québec. À cette fin, elle a coordonné plusieurs tournées de presse, notamment avec des journalistes français et allemands, et elle a fait une première apparition à la bourse touristique Spotlight Canada à Londres. De plus, comme à chaque année, elle était présente à plusieurs foires, bourses et salons internationaux, nationaux et régionaux. Les marchés touristiques étant en pleine mutation en raison de la hausse de la clientèle individuelle, des efforts accrus doivent être consentis pour se faire connaître de cette dernière. En conséquence, il faut saisir toutes les opportunités de positionner le Québec et son patrimoine naturel.

Par ailleurs, plusieurs actions ont été entreprises pour soutenir le Service des ventes et réservations. L'allongement des périodes d'opérations de la centrale téléphonique vise à désengorger ce service en atténuant les pointes aux heures de grande affluence. Quant au développement du volet transactionnel du site Web par l'ajout des produits de villégiature et de pêche, il permet aux internautes de prendre connaissance de toutes les informations pertinentes à la réservation avant de procéder à la transaction. Même si les visites sur le site ne se concluent pas toutes par une transaction en ligne, les informations disponibles sur le Web constituent une aide à la décision fort précieuse qui contribue à diminuer le temps que requiert chaque appel téléphonique pour conclure une vente. Ainsi, plus de contacts peuvent être établis entre clients et agents.

En outre, l'ouverture du comptoir de la Sépaq au Centre Infotouriste de Québec et la formation du personnel de Tourisme Québec qui œuvre dans les bureaux d'information touristique situés aux frontières du Québec sont deux éléments qui accroissent la force de vente du réseau.

Au chapitre des communications, de nombreux communiqués de presse portant sur les activités et services offerts par la Société ont été diffusés en cours d'année. On constate que la presse nationale et locale y a fait écho dans une proportion accrue par rapport aux années antérieures. En ce qui concerne les médias électroniques, la Sépaq a participé à plus d'une cinquantaine d'émissions de télévision diffusées sur des chaînes nationales, avec Parcs Québec et Réserves fauniques Québec. Plusieurs entrevues radiophoniques ont également été réalisées.

Quant aux publications, les principaux dépliants et brochures qui intègrent l'offre du Réseau Sépaq, *Guide activités hivernales*, *Réseau camping* et *Guide des parcours canotables*, ont tous été réédités. La brochure Parcs Québec présente une nouvelle facture dans la déclinaison de la campagne *Place au spectacle!* et Réserves fauniques Québec souligne le 25^e anniversaire de la brochure *Activités & Services* par une remarquable présentation graphique. De plus, les dépliants des réserves fauniques ont fait l'objet d'une nouvelle édition.

Les actions marketing réalisées l'an dernier ont produit des résultats très encourageants: on constate en effet une augmentation importante du nombre de réservations, et ce, principalement à l'égard de l'activité camping. D'autre part,



les ventes au comptoir de la Sépaq du Centre Infotouriste de Montréal ont doublé. De plus, une augmentation significative du nombre d'inscriptions aux différents tirages au sort a été enregistrée.

Enfin, avec le développement du réseau et la multiplication de ses publications, la nécessité de fixer les normes graphiques de façon plus formelle et de mettre à jour les différentes signatures s'est imposée. À cet effet, la Société a procédé à une révision complète de ses normes graphiques.

DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

...dans les parcs

L'an dernier, les parcs ont élaboré un plan d'affaires quinquennal visant à établir un véritable réseau de parcs nationaux en matière de conservation et d'éducation. La première année de réalisation de ce plan a permis la mise en place d'équipes complètes dédiées à la conservation et à l'éducation, l'implantation dans tous les parcs du corps d'emploi de garde-parc et l'élaboration, en collaboration avec la Société de la faune et des parcs du Québec, d'une nouvelle

formation pour ceux-ci. La préparation d'une réglementation pour les croisières aux mammifères marins au parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, en collaboration avec Parcs Canada et les entreprises visées, viendra également bonifier le volet conservation.

Toujours dans le même ordre d'idées, plusieurs études sur la faune, la flore et la géologie ont été réalisées. Des synthèses de connaissances des ressources naturelles et historiques ont été élaborées dans six parcs. Des aires d'interprétation du castor et de l'orignal ont été aménagées au parc national de la Pointe-Taillon. Des fouilles

archéologiques ont été effectuées au parc national des Îles-de-Boucherville. On procède également à la mise en place des bases qui serviront à l'établissement, en collaboration avec l'UQAR, de la première chaire canadienne en paléontologie au parc national de Miguasha où un nouveau Musée d'histoire naturelle est en construction. Ce dernier inclura un laboratoire de recherche, un centre de documentation et une nouvelle exposition permanente. De nouveaux centres d'interprétation et de services sont aussi construits aux parcs nationaux de la Pointe-Taillon, des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie et de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé.

Pour compléter le volet éducatif, un programme d'interprétation dédié aux élèves des deuxième et troisième cycles du primaire a été élaboré. Trois expositions thématiques ont été mises en place, un nouveau spectacle multimédia a été produit pour l'ASTROLab du parc national du Mont-Mégantic et des activités éducatives originales ont été développées pour mettre en valeur le patrimoine historique des parcs nationaux de la Jacques-Cartier, d'Oka et d'Aiguebelle.



Photo: J.-F. Bergeron

Parc national du Bic

Parmi les grandes orientations du plan d'affaires des parcs, l'optimisation de la contribution financière des activités commerciales et, par conséquent, l'accroissement de l'autofinancement des parcs ont motivé l'implantation d'une dizaine de Boutiques Nature, le développement d'une gamme de produits éducatifs destinés aux enfants et l'élaboration d'une nouvelle approche en matière de services alimentaires.

Une stratégie de promotion basée sur une campagne grands médias étalée sur trois ans aidera Parcs Québec à se positionner comme un réseau de parcs nationaux. Cet objectif vise à accroître la notoriété du réseau et la fréquentation des parcs.

Enfin, le programme d'investissements a favorisé la mise en place de nouvelles infrastructures et le maintien d'actifs dans les parcs. Entre autres, de nouveaux campings, des sentiers (dont un accessible aux personnes à mobilité restreinte) et pistes cyclables ont été aménagés dans les parcs. De plus, des chalets et des refuges ont été construits.

...dans le secteur faunique

Le réseau Réserves fauniques Québec est fier d'être associé à la mise en valeur des Chic-Chocs. Ce projet revêt une importance particulière, non seulement parce qu'il s'agit d'investissements majeurs, mais d'abord et avant tout parce qu'il est structurant pour l'économie régionale et qu'il augmentera le potentiel touristique de la Gaspésie en apportant à l'offre traditionnellement tournée vers la mer, un complément de très grande qualité. La construction de trois écolodges en montagne dans la réserve faunique de Matane, l'aménagement de chemins d'accès et de sentiers de randonnée et l'implantation d'équipements spécialisés vont poser les bases de ce qui va transformer un massif montagneux très peu connu et pourtant magnifique en une destination montagne de premier plan à l'est des Rocheuses. Ce projet, qui entraîne l'intégration des réserves fauniques de Matane, de Dunière et des Chic-Chocs, requiert l'amélioration des infrastructures de ces établissements et le développement des activités. Dans la réserve faunique de Matane, le centre d'interprétation de l'orignal et le pavillon de services construits au cours de la dernière année pourront constituer un produit d'appel remarquable et les nouveaux chalets vont améliorer la capacité d'hébergement en nature dans la région.

À ce propos, les réserves fauniques Mastigouche, de Papineau-Labelle et des Laurentides ont également bonifié leur offre d'hébergement. Cette dernière a de plus entrepris de rendre le secteur Croche-McCormick accessible par voie terrestre. Elle a également réalisé, en partenariat avec la Fondation de la faune du Québec et la Société de la faune et des parcs du Québec, l'aménagement, au lac Malbaie, de l'une des plus grandes frayères à omble de fontaine au Québec.



Photo: Jean-Sébastien Perron

Parc national des Monts-Valin

Par ailleurs, la Sépaq continue de se préoccuper de la situation de l'emploi chez les jeunes. En association avec Fonds Jeunesse Québec, elle a mis en œuvre un projet de formation au travail en établissement faunique destiné à des jeunes de moins de 30 ans pour la période 2001-2003. Ce projet de plus de 3,5 millions de dollars permettra de créer au-delà d'une cinquantaine d'emplois par année dans huit établissements fauniques.

Enfin, la révision de la première version des plans de mise en valeur élaborés pour les réserves fauniques qui ont été transférées à la Société en 1995, est complétée. Amorcé il y a un an et demi, cet exercice aura permis d'effectuer une mise à jour de l'ensemble des plans en identifiant les axes d'intervention à privilégier pour l'avenir.

...et dans les centres touristiques

Au Parc de la Chute-Montmorency, un comité de mise en valeur constitué des principaux intervenants de l'industrie touristique a été formé pour recommander les axes de développement souhaités par le milieu régional pour l'établissement. Ce site, qui a été classé patrimonial en vertu de la Loi sur les biens culturels en 1995, a déjà fait l'objet d'une mise en valeur. La suite de son développement se fera dans une perspective d'intégration harmonieuse de nouveaux projets aux éléments déjà en place.

La dernière saison du Théâtre de la Dame Blanche a été un succès. La présence de M^{me} Janine Sutto dans la distribution a certainement contribué à cette performance. Pour l'été 2002, les Productions Jean-Bernard Hébert inc., qui opéreront le théâtre pour la seconde année, ont invité un autre grand nom de la scène, M^{me} Louise Marleau, à monter sur les planches.

L'hiver dernier, le Parc de la Chute-Montmorency a renoué avec une vieille tradition en développant des activités hivernales sur son site. L'hiver singulièrement doux n'ayant pas permis la constitution du Pain de Sucre au pied de la chute, des entreprises locales ont décidé de s'associer à l'établissement pour construire une glissoire et une patinoire. Cette initiative a connu une grande popularité auprès de la population locale.



L'Hôtel de Glace, qui avait été érigé au Parc de la Chute-Montmorency à l'hiver 2000-2001, a été construit à la Station écotouristique Duchesnay en 2002. Cette nouvelle localisation lui permet d'offrir à sa clientèle une grande variété d'activités hivernales. Des forfaits associant l'Hôtel de Glace et la Station écotouristique ont été élaborés. Ce partenariat se poursuivra l'hiver prochain.

Toujours en ce qui concerne la Station écotouristique Duchesnay, la mise en chantier de la seconde phase de son plan de mise en valeur a été annoncée en janvier 2002 dans le contexte du Plan d'accélération des investissements publics mis de l'avant par le gouvernement. Le projet, d'une valeur de 8,3 millions de dollars, prévoit la construction d'un nouveau pavillon central de 54 chambres intégrant toutes les facilités de restauration, bar, banquet, centre de santé et la construction de quatre nouveaux chalets en bordure du lac Saint-Joseph. Sa réalisation induira la création de 61 nouveaux emplois permanents à Duchesnay.



Station écotouristique Duchesnay

Du côté de l'Auberge Fort-Prével, l'agrandissement du golf porte ses fruits. Au terme de sa première année, le nouveau 18 trous a suscité un accroissement des ventes. La construction d'un chalet de golf intégré à l'auberge vient de s'achever. Cette importante modification devrait améliorer sensiblement les services à la clientèle.

Revue

Revue financière

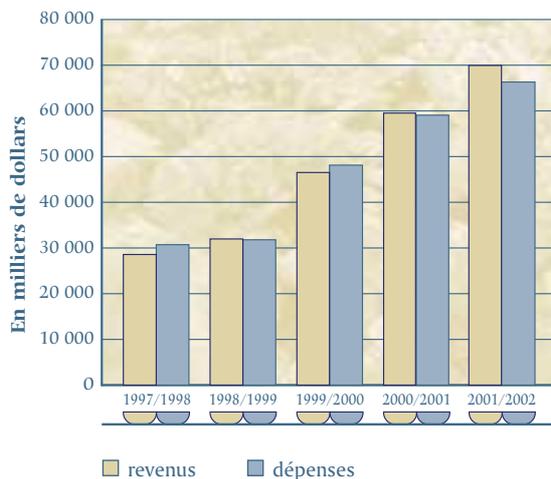
Le fait marquant de l'exercice financier 2001-2002 est assurément le niveau de rentabilité atteint par la Société au cours de l'année. Malgré un hiver plutôt difficile au point de vue climatique et un contexte économique mondial frileux, la Sépaq a poursuivi son redressement financier et sa croissance engagée au cours des exercices précédents.

Que ce soit le plan de redressement financier amorcé dans les premiers mois de l'année 1997, le plan quinquennal implanté en 1999 pour conduire la Station écotouristique Duchesnay au seuil de la rentabilité ou le plan d'affaires 2000-2005 des parcs nationaux, les efforts consentis ont porté leurs fruits et sont garants d'une santé financière solide au cours des prochaines années.

LES RÉSULTATS

Le volume d'affaires de la Société s'est accru de 18% au cours de l'exercice financier 2001-2002 pour atteindre 70 millions de dollars alors que les dépenses n'ont augmenté que de 13%. Conséquemment, la perte des activités maintenues de 2 224 000 \$ en 2000-2001 s'est transformée en un profit record de 2 669 000 \$ cette année. Le résultat net, soit après les activités abandonnées, est un profit de 3 710 000 \$ comparativement à une perte nette de 1 260 000 \$ pour l'exercice précédent.

Évolution des revenus et des dépenses



Cette rentabilité est conséquente des mesures de redressement mises de l'avant par la Société et des choix de gestion qui ont été faits, notamment :

- L'augmentation de 39% des sommes investies en marketing et en frais de mise en marché des produits pour mieux les faire connaître sur les différents marchés et rejoindre davantage de clients;
- L'augmentation des dépenses d'entretien de 16% par rapport à l'exercice 2000-2001 afin de maintenir la qualité des infrastructures;
- Le maintien des frais généraux et administratifs pratiquement au même niveau

que l'an dernier, ce qui représente en fait une diminution relative par rapport au volume d'affaires et confirme, par-dessus tout, les économies d'échelle générées par l'effet réseau déjà constaté au cours de l'exercice financier 2000-2001.

L'ensemble de ces profits est, faut-il le rappeler, réinvesti dans l'amélioration des services à la clientèle, les infrastructures ainsi que la conservation et la protection du patrimoine naturel du Québec.

LES INVESTISSEMENTS

Les acquisitions d'immobilisations ont également atteint un niveau record avec des investissements de 34 084 000 \$ au cours de l'année. En deux ans, c'est plus de 64 millions de dollars qui ont été investis par la Société dans différents projets de consolidation et de développement dans l'ensemble des régions. Selon les projections actuelles, la Société aura investi, sur une période de cinq ans, soit de 1999-2000 à 2003-2004, près de 160 millions de dollars dans l'industrie touristique québécoise.

La vigueur financière de la Société permet de dégager, pour la troisième année, les liquidités nécessaires au maintien des actifs. Qui plus est, cette santé financière convainc l'actionnaire de la Société d'accroître les capacités d'investissement de celle-ci.

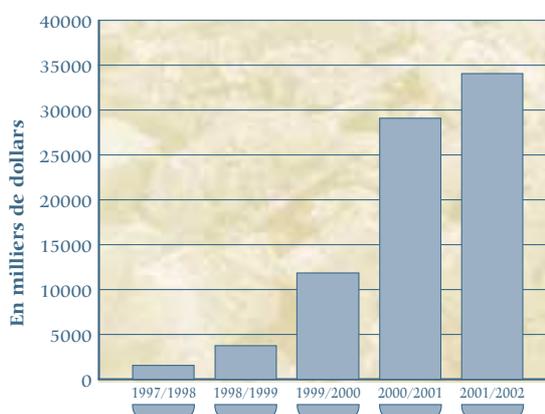
Lors du Discours sur le budget 2002-2003, le gouvernement a annoncé que les sociétés d'État allaient accélérer des projets ayant un impact particulier en région. La Sépaq a ainsi démarré, au cours de l'année, des investissements dans les parcs, les réserves fauniques et les centres touristiques pour un montant de 40 millions de dollars.

Par exemple, l'atteinte des objectifs de fréquentation prévus pour la première phase de développement de la Station écotouristique Duchesnay a permis à la Société d'anticiper les phases ultérieures du plan de mise en valeur totalisant 8,3 millions de dollars. Cet investissement prévoit notamment la construction d'un pavillon central de 54 unités d'hébergement. D'autre part, la Société accroîtra substantiellement la capacité d'hébergement de ses établissements afin d'améliorer l'offre touristique de certaines régions du Québec. Enfin, la création des parcs nationaux d'Anticosti et de Plaisance occasionne des investissements de 3,7 millions de dollars et 4,7 millions de dollars respectivement qui sont effectués dès le début de l'exercice financier 2002-2003.

BILAN

Compte tenu de l'importance des investissements réalisés au cours de l'année, l'actif de la Société a franchi, pour la première fois depuis sa création en 1985, le cap des 100 millions de dollars avec une progression de 32%. Ainsi, au 31 mars 2002, le total de l'actif s'établissait à 128 419 000 \$. D'autre part, l'avoïr de l'actionnaire a augmenté de 26%, passant de 18 052 000 \$ à 22 762 000 \$.

Évolution des acquisitions d'immobilisations



PERSPECTIVE

D'abord, en matière de développement la Société compte poursuivre ses investissements dans les prochaines années, notamment en complétant la réalisation du plan d'affaires des parcs nationaux. Mais plus encore, l'année 2001-2002 a vu naître à la Société une nouvelle approche de développement, porteuse pour l'avenir, moins axée sur un établissement ou un actif en particulier mais plutôt sur une région dans son ensemble. La mise en valeur des Chic-Chocs en est un bon exemple. Il s'agit du développement et de la mise en marché d'un des plus beaux attraits du Québec, qui couvre deux réserves fauniques et un parc national et qui, en bout de ligne, entraînera l'émergence d'une multitude d'autres produits périphériques. La mise en valeur du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, en collaboration avec Loto-Québec, participe également de ce type de développement.

D'autre part, la Société compte accentuer davantage la promotion et la mise en marché de ses produits au cours de l'année. En plus d'une campagne publicitaire d'envergure pour les parcs nationaux, ce sont le renouvellement du site Internet de la Société et la poursuite du développement du système de réservations en ligne qui devraient retenir l'attention.

Relativement à l'accomplissement de son mandat, notamment à l'égard de la mise en marché des attraits naturels du Québec et de son rôle de levier de développement économique et touristique régional, la Société a atteint une certaine maturité. Toutefois, avec sa nouvelle approche de développement, elle situera son action à une échelle lui permettant de produire plus efficacement ses retombées, autant en termes de rayonnement de la nature québécoise à l'étranger que d'effets bénéfiques sur les régions concernées.





Photo: Sépaq

Rapport

Rapport de la direction

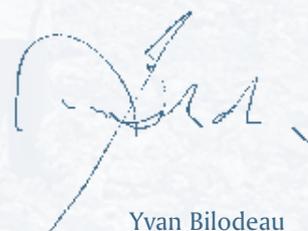
Les états financiers de la Société des établissements de plein air du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation incluant les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du présent rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée d'un système comptable et d'un système de contrôles internes, conçus tous deux en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

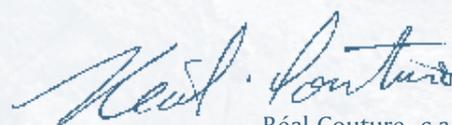
La Sépaq reconnaît par ailleurs qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

La firme de vérification externe Mallette, société en nom collectif, comptables agréés, a procédé à la vérification des états financiers de la Sépaq, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport de vérification expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Yvan Bilodeau
Président-directeur général



Réal Couture, c.a.
Directeur administration et finances

Québec, le 6 mai 2002

Rapport

Rapports des vérificateurs

Nous avons vérifié les bilans de la Société des établissements de plein air du Québec aux 31 mars 2002 et 2001 et les états des résultats, du déficit accumulé et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 mars 2002 et 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Mallette

Mallette
Société en nom collectif
Comptables agréés

Québec, le 6 mai 2002

Résultats

Résultats

Exercices terminés les 31 mars (En milliers de dollars)	2002	2001
REVENUS		
Pêche et villégiature	18 736 \$	16 583 \$
Chasse	11 680	10 224
Hôtellerie et restauration	9 728	8 378
Autres activités de plein air	11 012	7 330
Honoraires de gestion	14 625	13 566
Concessions et divers	4 168	3 439
	69 949	59 520
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	36 106	32 012
Entretien	11 702	10 071
Frais généraux et administratifs	8 735	8 571
Produits de revente	4 836	4 547
Frais de vente et marketing	3 798	2 723
Impôts fonciers et droits	1 372	1 140
	66 549	59 064
RÉSULTATS D'EXPLOITATION AVANT AMORTISSEMENT ET SUBVENTIONS	3 400	456
Amortissement	(2 303)	(2 011)
Subventions (note 3)	1 414	575
RÉSULTATS D'EXPLOITATION	2 511	(980)
FRAIS FINANCIERS (note 11)	(187)	(1 235)
QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AFFILIÉE	22	98
GAINS (PERTES) SUR CESSIONS D'ACTIFS	323	(107)
RÉSULTATS DES ACTIVITÉS MAINTENUES	2 669	(2 224)
Activités abandonnées (note 4)	1 041	964
RÉSULTATS NETS	3 710 \$	(1 260) \$

Déficit

Déficit accumulé

Exercices terminés les 31 mars (En milliers de dollars)	2002	2001
Solde au début	(37 035)\$	(42 775)\$
Virement du surplus d'apport (note 3)	-	7 000
Résultats nets	3 710	(1 260)
Solde à la fin	(33 325)\$	(37 035)\$

Flux

Flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 mars (En milliers de dollars)	2002	2001
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultats des activités maintenues	2 669 \$	(2 224) \$
Amortissement	2 303	2 011
Pertes (gains) sur cessions d'actifs	(323)	107
Quote-part dans les résultats de la société affiliée	(22)	(98)
Variation des postes à court terme	(4 096)	3 167
	531	2 963
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(34 084)	(30 028)
Produits de cessions d'actifs	440	238
Avance à la société affiliée	(6)	(5)
	(33 650)	(29 795)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Sommes à recevoir	97	704
Subventions aux immobilisations (note 3)	18 867	36 390
Emprunt	15 000	-
Remboursement de la dette à long terme	(3 400)	(7 694)
Variation de l'emprunt bancaire	(957)	(4 169)
Émission de capital-actions	1 000	3 100
Surplus d'apport (note 3)	-	7 000
	30 607	35 331
ACTIVITÉS ABANDONNÉES (note 4)	(71)	(119)
VARIATION DE L'ENCAISSE	(2 583)	8 380
ENCAISSE AU DÉBUT	8 077	(303)
ENCAISSE À LA FIN	5 494 \$	8 077 \$

Bilan

Bilans aux 31 mars

(En milliers de dollars)	2002	2001
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	5 494 \$	8 077 \$
Débiteurs	1 186	465
Subventions à recevoir	2 521	136
Frais reportés au prochain exercice	3 661	3 670
	12 862	12 348
SOMMES À RECEVOIR	580	677
PARTICIPATION ET AVANCE DANS LA SOCIÉTÉ AFFILIÉE	811	783
TERRITOIRES À VOCATION RÉCRÉATIVE OU TOURISTIQUE	582	676
IMMOBILISATIONS (note 5)	100 280	69 756
ACTIFS RELATIFS AUX ACTIVITÉS ABANDONNÉES (note 4)	13 304	13 013
	128 419 \$	97 253 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunt bancaire (note 6)	2 043 \$	3 000 \$
Créditeurs	15 159	15 249
Dépôts de clients	5 366	5 183
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	400	3 400
	22 968	26 832
DETTE À LONG TERME (note 7)	16 800	2 200
SUBVENTIONS REPORTÉES	65 019	49 228
PASSIF RELATIF AUX ACTIVITÉS ABANDONNÉES (note 4)	870	941
	105 657	79 201
ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 8 et 9)		
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 10)	56 087	55 087
DÉFICIT ACCUMULÉ	(33 325)	(37 035)
	22 762	18 052
	128 419 \$	97 253 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :



Michel Noël de Tilly



Yvan Bilodeau

Notes

Notes complémentaires aux 31 mars (2002-2001)

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJETS

La Société a été créée par la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., chapitre S-13.01), sanctionnée le 21 décembre 1984. Elle a pour objet d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, les équipements, les immeubles ou les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés en vertu de sa loi constitutive; de concevoir, de construire, d'administrer, d'exploiter et de développer seule ou avec d'autres, tout autre équipement, immeuble ou territoire à vocation récréative ou touristique.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES

a) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations qui ont une incidence sur les montants d'actifs, de passifs, de revenus et de dépenses présentés aux états financiers.

b) Territoires à vocation récréative ou touristique

Les territoires à vocation récréative ou touristique sont présentés au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

c) Participation dans la société affiliée

La Société comptabilise sa participation dans la société affiliée à la valeur de consolidation.

d) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Bâtiments et infrastructures	4 %
Téléphérique	5 %
Matériel roulant, mobilier, équipements, améliorations locatives	14 % et 20 %

e) Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre de subventions reportées. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

f) Impôts sur le revenu

De par sa loi constitutive, toutes les actions de la Société sont attribuées à la ministre des Finances du Québec; la Société n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

g) Régimes de retraite

Les employés de la Société sont couverts par les régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics québécois. La contribution de la Société à ces régimes de retraite au montant de 846 845 \$ (2001 – 646 000 \$) a été établie par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec et couvre les services courants.

3 - SUBVENTIONS

(En milliers de dollars)

	2002	2001
Subventions inscrites à l'état des résultats		
Ministère des Ressources naturelles	575 \$	575 \$
Fonds Jeunesse Québec	839	-
	1 414 \$	575 \$
Subventions aux immobilisations	18 867 \$	36 390 \$
Subvention inscrite au surplus d'apport et virée au déficit accumulé	- \$	7 000 \$

Au cours de l'exercice 2001, une subvention de 7 000 000 \$ destinée au remboursement de certains emprunts a été accordée à la Société. Cette subvention a été comptabilisée au surplus d'apport, lequel a été porté en réduction du déficit accumulé.

4 - ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 12 mai 1994, le gouvernement a annoncé la privatisation du Parc du Mont-Sainte-Anne et a réalisé, au cours de l'exercice suivant, la cession des actifs. Dans les états financiers de l'exercice terminé le 31 mai 1994, la Société a inscrit une perte à la suite de cette décision pour pourvoir aux frais de la transaction, à la perte sur la cession d'actifs et pour tenir compte de la période d'encaissement des montants à recevoir qui pourrait s'échelonner jusqu'en 2029.

Les actifs relatifs aux activités abandonnées sont constitués des montants à recevoir découlant de la transaction et les passifs comprennent des créiteurs et frais courus.

La rubrique « Activités abandonnées » à l'état des résultats représente le virement de l'escompte d'actualisation.

5 - IMMOBILISATIONS

(En milliers de dollars)

	2002		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrains	4 124 \$	-\$	4 124 \$
Bâtiments et infrastructures	105 785	16 662	89 123
Téléphérique	1 233	540	693
Matériel roulant	3 842	2 376	1 466
Mobilier, équipements, améliorations locatives	13 079	8 205	4 874
	128 063 \$	27 783 \$	100 280 \$

(En milliers de dollars)

	2001		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrains	4 092 \$	-\$	4 092 \$
Bâtiments et infrastructures	72 489	12 955	59 534
Téléphérique	1 233	478	755
Matériel roulant	3 155	2 058	1 097
Mobilier, équipements, améliorations locatives	11 190	6 912	4 278
	92 159 \$	22 403 \$	69 756 \$

6 - EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire d'un montant total autorisé de 6 000 000 \$ négociable par acceptations bancaires à court terme porte intérêt au taux de 3,75 %.

7 - DETTE À LONG TERME

(En milliers de dollars)

	2002	2001
Emprunt à long terme d'un montant autorisé de 66 000 000 \$ négociable sous forme d'acceptations bancaires, remboursable selon un amortissement maximal de 17 ans sur le capital original, plus les intérêts au taux de 2,13%, renouvelable en avril 2002, échéant en 2019	15 000 \$	3 000 \$
Emprunt au gouvernement fédéral dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique, ne portant pas intérêt, remboursable en versements semestriels au montant de 200 000 \$ échéant en 2009	2 200	2 600
	17 200	5 600
Moins portion échéant au cours du prochain exercice	400	3 400
	16 800 \$	2 200 \$

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

(En milliers de dollars)

2003	-	400 \$
2004	-	400 \$
2005	-	400 \$
2006	-	400 \$
2007	-	400 \$

8 - ENGAGEMENTS

La Société est liée par des engagements dont le solde est de 6 080 311 \$, exclusion faite des clauses escalatoires sur les baux. Les paiements minimaux exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars)

2003	-	1 009 \$
2004	-	998 \$
2005	-	998 \$
2006	-	655 \$
2007	-	481 \$

De plus, au 31 mars 2002, la Société s'était engagée à effectuer des dépenses en immobilisations au cours du prochain exercice pour un montant de 8 236 000 \$.

9 - ÉVENTUALITÉS

Des poursuites ont été intentées contre la Société pour des dommages qui auraient été subis par des tiers. De l'avis de la direction, les montants en cause ne constituent pas des sommes significatives et conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers de la Société.

10 - CAPITAL-ACTIONS

(En milliers de dollars)

	2002	2001
Autorisé :		
D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, au ministre des Finances, 750 000 actions ordinaires, avec droit de vote, d'une valeur nominale de 100 \$		
Émis :		
268 617 actions en paiement de transferts d'actifs	26 862 \$	26 862 \$
292 250 actions (2001, 282 250 actions) payées comptant	29 225	28 225
	56 087 \$	55 087 \$

Au cours de l'exercice, la Société a émis 10 000 actions (2001, 31 000 actions) pour une considération au comptant de 1 000 000 \$ (2001, 3 100 000 \$).

11 - FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers comprennent des intérêts sur la dette à long terme de 3 000 \$ (2001, 93 000 \$).

12 - CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2001 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2002.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

CHAPITRE I
OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent code s'applique aux membres du conseil d'administration de la Société.

CHAPITRE II
PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET
RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

2. Les administrateurs sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat à la réalisation de la mission de la Société et à la bonne administration de ses biens.

Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

3. L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, édicté par le décret numéro 824-98 du 17 juin 1998, et le présent code.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

4. L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

5. L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.

6. L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

7. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit dénoncer par écrit au secrétaire de la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

On entend par situation de conflit d'intérêts, toute situation où un administrateur a un intérêt personnel suffisant pour que celui-ci l'emporte, ou risque de l'emporter, sur l'intérêt de la Société. L'intérêt peut être pécuniaire ou moral. Il n'est pas nécessaire que l'administrateur ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de la Société. Le risque que cela se produise est suffisant.

Ces dispositions s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate de l'administrateur.

L'administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question.

Toute dénonciation ou déclaration faite en vertu du présent article est traitée de façon confidentielle.

8. L'administrateur ne peut, sous peine de déchéance de sa charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

9. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

10. L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

11. Le président-directeur général doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si le gouvernement le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

12. L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis à la Société.

13. L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

14. L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

15. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société.

16. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre

opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs visés au deuxième alinéa ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à cet alinéa, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

17. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.

CHAPITRE III
ACTIVITÉS POLITIQUES

18. Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique électorale doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.

19. Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général qui veut se porter candidat à une charge publique électorale doit se démettre de ses fonctions.

20. Le président-directeur général qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique électorale dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

Le président-directeur général qui veut se porter candidat à une charge publique électorale dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

21. Le président-directeur général qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 20 a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30^e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30^e jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.

22. Le président-directeur général dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur.

Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur.

CHAPITRE IV
RÉMUNÉRATION

23. Le président-directeur général n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération fixée par le gouvernement. Les autres administrateurs ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que pourrait déterminer le gouvernement. Cependant, ils ont droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement.

24. L'administrateur révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.

25. L'administrateur qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période. Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.
26. Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période. Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.
27. Le président-directeur général qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.
28. L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par un administrateur n'est pas visé par les articles 25 à 27.
29. Pour l'application des articles 25 à 27, «secteur public» s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe du décret numéro 824-98 du 17 juin 1998 concernant le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics. La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 25 et 26 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

CHAPITRE V PROCESSUS DISCIPLINAIRE

30. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du conseil d'administration ou le président-directeur général qui est en cause. Le président du conseil d'administration est l'autorité compétente pour agir à l'égard de tout autre administrateur.

31. L'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération le cas échéant, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.
32. L'autorité compétente fait part à l'administrateur des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.
33. Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi ou au présent code d'éthique et de déontologie, l'autorité compétente lui impose une sanction. Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 30, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur pour une période d'au plus 30 jours.
34. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension, sans rémunération le cas échéant, d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
35. Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.
36. Le présent code entrera en vigueur le 16 novembre 1999.

Rappel Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q. c. S-13.01)

12. Un membre du conseil d'administration, autre que le président de la Société, qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société, doit, sous peine de déchéance de sa charge, le révéler par écrit au président de la Société et s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'entreprise dans laquelle il a un intérêt. Le président et les employés de la Société ne peuvent, sous peine de déchéance de leur charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit leur intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si cet intérêt leur échoit par succession ou par donation pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

CODE CIVIL DU QUÉBEC

- Art. 321. L'administrateur est considéré comme mandataire de la personne morale. Il doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les obligations que la loi, l'acte constitutif et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés.

Art. 322. L'administrateur doit agir avec prudence et diligence.

Il doit aussi agir avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la personne morale.

Art. 323. L'administrateur ne peut confondre les biens de la personne morale avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la personne morale ou l'information qu'il obtient en raison de ses fonctions, à moins qu'il ne soit autorisé à le faire par les membres de la personne morale.

Art. 324. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et ses obligations d'administrateur.

Il doit dénoncer à la personne morale tout intérêt qu'il a dans une entreprise ou une association susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre elle, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cette dénonciation d'intérêt est consignée au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu.

Art. 325. Tout administrateur peut, même dans l'exercice de ses fonctions, acquérir, directement ou indirectement, des droits dans les biens qu'il administre ou contracter avec la personne morale.

Il doit signaler aussitôt le fait à la personne morale, en indiquant la nature et la valeur des droits qu'il acquiert, et demander que le fait soit consigné au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu. Il doit, sauf nécessité, s'abstenir de délibérer et de voter sur la question. La présente règle ne s'applique pas, toutefois aux questions qui concernent la rémunération de l'administrateur ou ses conditions de travail.

Art. 326. Lorsque l'administrateur de la personne morale omet de dénoncer correctement et sans délai une acquisition ou un contrat, le tribunal, à la demande de la personne morale ou d'un membre, peut, entre autres mesures, annuler l'acte ou ordonner à l'administrateur de rendre compte et de remettre à la personne morale le profit réalisé ou l'avantage reçu.

L'action doit être intentée dans l'année qui suit la connaissance de l'acquisition ou du contrat.

TRAITEMENT DU PERSONNEL DE DIRECTION

Conformément à l'article 37 de la Loi sur l'administration publique et par la décision du Conseil du trésor C.T. 196765, la Sépaq rend public le traitement de son personnel de direction constituant le premier niveau suivant celui des administrateurs nommés par le gouvernement :

Classe 1 Vice-président exploitation Parcs Québec
Vice-président exploitation secteurs
faunique et touristique
94 437 \$ - 122 701 \$

Coordonnées

Coordonnées des établissements de la Sépaq

SECTEUR FAUNIQUE

Réserve faunique Ashuapmushuan

Directeur : M. Guy Parent
Km 33, route 167, case postale 40
La Doré (Québec) G8J 1Y4

Téléphone : (418) 256-3806
Télécopieur : (418) 256-3808

Courriel : ashuapmushuan@sepaq.com

Réserves fauniques Assinica et des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi

Directeur : M. Robert Proulx
264, route 167, case postale 38
Chibougamau (Québec) G8P 2K5

Téléphone : (418) 748-7748
Télécopieur : (418) 748-7749

Courriel : assinica@sepaq.com

Réserve faunique des Chic-Chocs

Directeur : M. Bermans Drouin
116, Prudent-Cloutier, case postale 102
Mont-Saint-Pierre (Québec) G0E 1V0

Téléphone : (418) 797-5214
Télécopieur : (418) 797-5216

Courriel : chicchocs@sepaq.com

Réserve faunique des Laurentides

Directeur : M. Sylvain Boucher
700, boul. Lebourgneuf, bureau 11
Québec (Québec) G2J 1E2

Téléphone : (418) 528-6868
Télécopieur : (418) 528-8833

Courriel : laurentides@sepaq.com

Réserve faunique La Vérendrye, secteur Abitibi-Témiscamingue

Directeur : M. Roger Dion
40, Place Hammond, case postale 1330, bur. 102
Val-d'Or (Québec) J9P 4P8

Téléphone : (819) 736-7431
Télécopieur : (819) 736-2106

Courriel : laverendryeabitibi@sepaq.com

Réserve faunique La Vérendrye, secteur Outaouais

Directeur : M. Norbert Potvin
Route rurale n° 1
Montcerf (Québec) J0W 1N0

Téléphone (819) 438-2017
Télécopieur : (819) 438-2432

Courriel : laverendryeoutaouais@sepaq.com

Réserve faunique Mastigouche

Directeur : M. Marc Juneau
830, des Pins Rouges
Saint-Alexis-des-Monts (Québec) J0K 1V0

Téléphone : (819) 265-2098
Télécopieur : (819) 265-3415

Courriel : mastigouche@sepaq.com

Réserves fauniques de Matane et de Dunière

Directeur : M. Mario Morais
257, rue Saint-Jérôme
Matane (Québec) G4W 3A7

Téléphone : (418) 562-3700
Télécopieur : (418) 562-4832

Courriel : matane@sepaq.com

Réserve faunique de Papineau-Labelle

Directeur : M. Claude Beaupré
443, route 309, case postale 100
Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0

Téléphone : (819) 454-2011
Télécopieur : (819) 454-2353

Courriel : papineau@sepaq.com

Réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles

Directeur : M. Jean Bourque
24, boul. des Îles, bur. 109
Port-Cartier (Québec) G5B 2M9

Téléphone : (418) 766-2524
Télécopieur : (418) 766-2921

Courriel : portcartier@sepaq.com

Réserve faunique de Port-Daniel

Directrice : M^{me} Thérèse Horth
8, route 132, case postale 38
Port-Daniel (Québec) G0C 2N0

Téléphone : (418) 396-2232
Télécopieur : (418) 396-3325

Courriel : portdaniel@sepaq.com

Réserve faunique de Portneuf

Directeur : M. Michel Coulombe
Case postale 10
Rivière-à-Pierre (Québec) G0A 3A0

Téléphone : (418) 323-2028
Télécopieur : (418) 323-2159

Courriel : portneuf@sepaq.com

Réserve faunique de Rimouski

Directeur : M. André Doyer
112, route de la réserve Rimouski
Saint-Narcisse (Québec) G0K 1S0

Téléphone : (418) 735-2226
Télécopieur : (418) 735-2250

Courriel : rimouski@sepaq.com

Réserve faunique Rouge-Matawin

Directeur : M. Pierre Bédard
2951, route 125 Nord, case postale 1060
Saint-Donat (Québec) J0T 2C0

Téléphone : (819) 424-3026
Télécopieur : (819) 424-3594

Courriel : rougematawin@sepaq.com

Réserve faunique du Saint-Maurice

Directeur : M. Charles Côté
3773, route 155
Matawin (Québec) G0X 2C0

Téléphone : (819) 646-5680
Télécopieur : (819) 646-5693

Courriel : stmaurice@sepaq.com

SECTEUR FAUNIQUE (SUITE)

Sépaq Anticosti

Directeur : M. Michel Fournier
801, chemin Saint-Louis, bur. 125
Québec (Québec) G1S 1C1
Téléphone : (418) 686-6313
(Région d'Anticosti) (418) 535-0231
Télécopieur (418) 682-9944
Courriel : anticosti@sepaq.com

SECTEUR TOURISTIQUE

Auberge Fort-Prével

Directeur : M. Adélar Collin, p. i.
2053, boul. Douglas, case postale 58
Saint-Georges-de-Malbaie (Québec) G0C 2X0
Téléphone : (418) 368-2281
Télécopieur : (418) 368-1364
Courriel : fortprevel@sepaq.com

Camping de la Baie-de-Percé

Directrice : M^{me} Murielle Lecours
180, Route 132, case postale 86
Percé (Québec) G0C 2L0
Téléphone : (418) 782-2224
Télécopieur : (418) 782-2229
Courriel : perce@sepaq.com

Camping des Voltigeurs

Directrice : M^{me} Chantal Paré
575, rue Montplaisir
Saint-Charles-de-Drummond (Québec) J2B 7T5
Téléphone (819) 477-1360
Télécopieur (819) 477-6936
Courriel : voltigeurs@sepaq.com

Centre touristique du Lac-Kénogami

Directeur : M. Gilles Tremblay
9000, route de Kénogami, case postale 15
Lac-Kénogami (Québec) G7X 0H9
Téléphone : (418) 344-1142
Télécopieur : (418) 344-1156
Courriel : kenogami@sepaq.com

Centre touristique du Lac-Simon

Directeur : M. Maurice Riopel
1216, rue Principale, case postale 61
Duhamel (Québec) J0V 1G0
Téléphone : (819) 428-5015
Télécopieur : (819) 428-3512
Courriel : lacsimon@sepaq.com

Parc de la Chute-Montmorency

Directeur : M. Jean Laurin
2490, avenue Royale
Beauport (Québec) G1C 1S1
Téléphone : (418) 663-3330
Télécopieur : (418) 663-1666
Courriel : montmorency@sepaq.com

Société affiliée

Sépaq-Val-Jalbert, s.e.n.c.

Directeur : M. André Turgeon
Route 169, case postale 307
Chambord (Québec) G0W 1G0
Téléphone : (418) 275-3132
Télécopieur : (418) 275-5875
Courriel : valjalbert@sepaq.com

Station écotouristique Duchesnay

Directeur : M. André Roy
143, route Duchesnay
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
(Québec) G0A 3M0
Téléphone : (418) 875-2122
Télécopieur : (418) 875-2868
Courriel : duchesnay@sepaq.com

SECTEUR DES PARCS

Parc national d'Aigüebelle

Directrice : M^{me} France Simard
1702, rang Hudon
Mont-Brun (Québec) J0Z 2Y0
Téléphone : (819) 637-2480
Télécopieur : (819) 637-7106
Courriel : parc.aigüebelle@sepaq.com

Parc national d'Anticosti

Directeur : M. Michel Fournier
Case postale 179
Port-Menier
Anticosti (Québec) G0G 2Y0
Téléphone : (418) 535-0231
Télécopieur : (418) 535-0289
Courriel : parc.anticosti@sepaq.com

Parc national du Bic

Directeur : M. Hervé Holmes
3382, route 132 Ouest, case postale 2066
Le Bic (Québec) G0L 1B0
Téléphone : (418) 736-5035
Télécopieur : (418) 736-5039
Courriel : parc.bic@sepaq.com

Parc national de Frontenac

Directeur : M. Dave Boulet
599, chemin des Roy
Lambton (Québec) G0M 1H0
Téléphone : (418) 486-2300
Télécopieur : (418) 486-2226
Courriel : parc.frontenac@sepaq.com

Parc national de la Gaspésie

Directeur : M. François Boulanger
900, route du Parc
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E3
Téléphone : (418) 763-3181
Télécopieur : (418) 763-5435
Courriel : parc.gaspesie@sepaq.com

Gîte du Mont-Albert

Directeur : M. Steve Deschênes
2001, route du Parc
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E4
Téléphone : (418) 763-2288
Télécopieur : (418) 763-7803
Courriel : montalbert@sepaq.com

Parc national des Grands-Jardins

Directeur : M. Marc Deschamps
4, rue Maisonneuve
Clermont (Québec) G4A 1L1
Téléphone : (418) 439-1227
Télécopieur : (418) 439-1228
Courriel : parc.grands-jardins@sepaq.com

SECTEUR DES PARCS (SUITE)

Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie

Directeur : M. Marc Deschamps
4, rue Maisonneuve
Clermont (Québec) G4A 1L1
Téléphone : (418) 439-1227
Télécopieur : (418) 439-1228
Courriel : parc.hautes-gorges@sepaq.com

Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé

Directeur : M. Rémi Plourde
4, rue du Quai, case postale 310
Percé (Québec) G0C 2L0
Téléphone : (418) 782-2240
Télécopieur : (418) 782-2241
Courriel : parc.bonaventure@sepaq.com

Parc national des Îles-de-Boucherville

Directeur : M. Serge Perreault
55, Île Sainte-Marguerite, case postale 310
Boucherville (Québec) J4B 5J6
Téléphone : (450) 928-5089
Télécopieur : (450) 670-2747
Courriel : parc.boucherville@sepaq.com

Parc national de la Jacques-Cartier

Directeur : M. Michel Baril
700, boul. Lebourgneuf, bureau 12
Québec (Québec) G2J 1E2
Téléphone : (418) 528-8787
Télécopieur : (418) 528-8781
Courriel : parc.jacques-cartier@sepaq.com

Parc national de Miguasha

Directeur : M. Marius Arsenault
270, Miguasha Ouest, case postale 183
Nouvelle (Québec) G0C 2E0
Téléphone : (418) 794-2475
Télécopieur : (418) 794-2033
Courriel : parc.miguasha@sepaq.com

Parc national du Mont-Mégantic

Directeur : M. Pierre Goulet
189, route du Parc
Notre-Dame-des-Bois (Québec) JOB 2E0
Téléphone : (819) 888-2941
Télécopieur : (819) 888-2943
Courriel : parc.mont-megantic@sepaq.com

Parc national du Mont-Orford

Directeur : M. Pierre Dépelteau
3321, chemin du Parc
Canton d'Orford (Québec) J1X 7A2
Téléphone : (819) 843-4545
Télécopieur : (819) 868-1259
Courriel : parc.mont-orford@sepaq.com

Parc national du Mont-Saint-Bruno

Directeur : M. Serge Perreault
55, Île Sainte-Marguerite, case postale 310
Boucherville (Québec) J4B 5J6
Téléphone : (450) 928-5089
Télécopieur : (450) 670-2747
Courriel : parc.st-bruno@sepaq.com

Parc national du Mont-Tremblant

Directeur : M. Marcel Noël
Chemin Lac-Supérieur
Lac-Supérieur (Québec) J0T 1P0
Téléphone : (819) 688-2336
Télécopieur : (819) 688-6369
Courriel : parc.mont-tremblant@sepaq.com

Parc national des Monts-Valin

Directeur : M. Gilles Tremblay
360, rang Saint-Louis
Saint-Fulgence (Québec) G0V 1S0
Téléphone : (418) 674-1200
Télécopieur : (418) 674-1246
Courriel : parc.monts-valin@sepaq.com

Parc national d'Oka

Directeur : M. Richard Rozon
2020, chemin Oka, case postale 447
Oka (Québec) J0N 1E0
Téléphone : (450) 479-1338
Télécopieur : (450) 479-6250
Courriel : parc.oka@sepaq.com

Parc national de Plaisance

Directeur : M. Jean-Luc Lussier
2432, chemin de la Petite Presqu'île, case postale 40
Plaisance (Québec) J0V 1S0
Téléphone : (418) 427-5350
Télécopieur : (418) 427-5905
Courriel : parc.plaisance@sepaq.com

Parc national de la Pointe-Taillon

Directeur : M. Gilles Tremblay
825, rang 3 Ouest
Saint-Henri-de-Taillon (Québec) G0W 2X0
Téléphone : (418) 347-5371
Télécopieur : (418) 347-2134
Courriel : parc.pointe-taillon@sepaq.com

Parc national du Saguenay

Directeur : M. Luc Bouchard
91, Notre-Dame
Rivière-Éternité (Québec) G0V 1P0
Téléphone : (418) 272-1509
Télécopieur : (418) 272-1516
Courriel : parc.saguenay@sepaq.com

Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

Directeur : M. Luc Bouchard
91, Notre-Dame
Rivière-Éternité (Québec) G0V 1P0
Téléphone : (418) 272-1509
Télécopieur : (418) 272-1516
Courriel : parc.saguenay@sepaq.com

Parc national de la Yamaska

Directeur : M. Serge Perreault
55, Île Sainte-Marguerite, case postale 310
Boucherville (Québec) J4B 5J6
Téléphone : (450) 928-5089
Télécopieur : (450) 670-2747
Courriel : parc.yamaska@sepaq.com

Siège social

**Société des établissements
de plein air du Québec (Sépaq)**

801, chemin Saint-Louis, bur. 180

Québec (Québec) G1S 1C1

Téléphone: (418) 686-4875

Télécopieur: (418) 686-6160

Service des ventes et réservations

Renseignements: 1 800 665-6527

Télécopieur: (418) 528-6025

Site Internet: <http://www.sepaq.com>

Courriel: inforeservation@sepaq.com

Bureau des ventes de Montréal

Centre Infotouriste de Montréal

1001, rue du Square Dorchester

Montréal (Québec) H3B 4V4

Téléphone: (514) 873-9899

Télécopieur: (514) 873-9907

Bureau des ventes de Québec

Centre Infotouriste de Québec

12, rue Sainte-Anne

Québec (Québec) G1R 3X2

Téléphone: (418) 643-9432

Télécopieur: (418) 692-5703

1 8 0 0 6 6 5 - 6 5 2 7

w w w . s e p a q . c o m



Photo : J.-F. Bergeron

Iris versicolore